



Aide personnalisée au logement suspendues

Par **CICHOWLAS Francis**, le **26/01/2017** à **14:19**

bonjour,

Alors que l'apl est virée tous les mois à mon bailleur, je viens de m'apercevoir que tout est suspendu pour raison que je dépassais le plafond. Lorsque je fais une simulation sur le site de la CAF, je devrais percevoir une APL de 104 euro. Lorsque je téléphone à ma CAF pour demander des explications, on me dit que l'an dernier, je touchais le RSA et du fait, elle ne comptais cette allocation et donc, je touchais mon aide normalement.

Aujourd'hui, je suis à la retraite, et de plus, j'ai un dossier du surendettement en cours.

J'attends le plan de remboursement et là, je panique car, je ne serais pas en mesure d'y faire face justement à cause de cette suspension de l'apl. Aucune notification ne m'a été adressé pour me prévenir de ce changement. Que puis je faire pour défendre mes droits?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **26/01/2017** à **14:28**

Bonjour,

Il appartient à l'allocataire de notifier tout changement de sa situation.

Salutations